



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 8 février 2021

Sessione di l'8 di ferraghju di u 2021

Rapport N° 2021-1

Raportu N° 2021-1

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet : Point sur les travaux Economie sociale et solidaire

Ogettu : Puntu nantu à i travagli Ecunomia Suciata è Sulidaria

Pour mémoire, un COPIL ESS a été créé suite à l'adoption le 19 décembre 2019, par l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif, d'un cadre de référence visant à instituer une nouvelle gouvernance dédiée au pilotage et au suivi d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse.

Présidée par le Président du Conseil exécutif, cette instance décisionnelle et de coordination de la stratégie territoriale de l'ESS en Corse a été installée le 14 décembre dernier et a présenté à cette occasion, les travaux réalisés par quatre groupes de travail (power point ci-annexé) :

- GT 1 : L'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique
- GT 2 : Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire
- GT 3 : L'ESS en faveur d'une alimentation durable. Comment reprendre le contrôle de son assiette avec les circuits courts alimentaires ?
- GT 4 : L'ESS en faveur de la mobilité durable et inclusive.

Ce COPIL a permis de réaffirmer que l'ESS Corse a vocation à incarner le « monde d'après » et l'économie de demain. A ce titre, il a été décidé d'inscrire cette démarche dans l'intégralité des politiques publiques de la Collectivité de Corse, dans une vision fédératrice et novatrice.

Par décision n°2020-12 du 7 décembre 2020, Monsieur Attilius CECCALDI a été désigné comme représentant de la Chambre des Territoires au sein du COPIL Economie Sociale et Solidaire.

L'objet du présent rapport est donc de porter à votre connaissance les conclusions de ce premier rendez-vous auquel Monsieur Attilius CECCALDI a participé et l'inviter à vous en présenter les grandes lignes.

L'objectif à terme, est que la Commission de la Chambre des Territoires Développement durable et lutte contre le changement climatique, qui inclut cette dimension ESS, se saisisse de ces conclusions (dont le compte rendu est ci-annexé) et travaille afin de soumettre des propositions d'actions concrètes déclinées par axes et par territoires.

Ces propositions d'actions seront ensuite présentées et intégrées aux réflexions des groupes de travail, puis soumises à l'Assemblée de Corse à des fins d'intégration dans les politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.